

## ANNONCES LÉGALES

Téléphone 02 99 26 42 00

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,183 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## La vie des sociétés

7342899601 - VS

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 30 juin 2023, l'associée unique de la société BM AND CO, SARL unipersonnelle en liquidation au capital de 3 000 euros, siège social Centre commercial La Marelle, 85000 Mouilleron-le-Captif, siège de liquidation Les Chaumes, 85170 Les Lucs-sur-Boulogne, de son mandat de liquidatrice, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon.

Pour avis  
La Liquidatrice.

7343443101 - VS



Notaires associés  
Saint-Jean-de-Monts  
Noirmoutier-en-Île  
Saint-Gilles-Croix-de-Vie  
Soullans

### SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE SYLVENE

Société civile  
Au capital de 374,90 euros  
Siège social à CHALLANS (85300)  
15, impasse de la Terre Franche  
SIREN 444 149 843  
RCS de La Roche-sur-Yon

### GÉRANCE

Aux termes d'une assemblée générale du 19 septembre 2023, les associés ont décidé avec effet au même jour de nommer Mme FOURAIGNAN Sylvie demeurant à Challans (85300) 15, impasse de la Terre Franche cogérante de la société pour une durée illimitée.

Mention sera faite au RCS de La Roche-sur-Yon.

Pour avis  
La Gérance.

7343683501 - VS

### « COOPERATIVE DES PRODUCTEURS D'HUITRES DE NOIRMOUTIER »

Société coopérative maritime de forme anonyme à capital variable  
Siège social : La Nouvelle Brille  
85680 LA GUÉRIÈRE  
RCS La Roche-sur-Yon : 378 947 584

### AVIS DE MODIFICATION

Suivant l'A.G.O. du 25 septembre 2023, il a été pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de M. Jody RENOUX et de M. Nicolas PINEAU.

Il a été nommé en qualité de nouveaux administrateurs, l'EARL GAUTIER DEVINEAU, demeurant 17, rue du Pré au Jonc, 85740 L'Épine, représentée par M. Aubin Gautier et l'EARL LES PERLES DE NOIRMOUTIER, demeurant Route de Noirmoutier, Étier des Coëfs, 85680 La Guérierne, représentée par M. Alexis GUEGNIARD.

Le dépôt de l'acte sera effectué auprès du Tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon.

Le Président du Conseil.

7343640201 - VS

### ESPACE TECHNOLOGIE

Société par actions simplifiée  
Au capital de 38 500 euros  
Siège social : Pôle Acti'Océan  
9, rue du Bois Fossé  
85300 CHALLANS  
389 793 571 RCS La Roche-sur-Yon

### AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 28 septembre 2023, il résulte que la société MSG HOLDING, SARL au capital de 5 800 euros, ayant son siège social 247 Les Petites Rallières, 85710 Bois-de-Céné, immatriculée sous le numéro 797 469 558 au RCS de La Roche-sur-Yon, a été nommée à compter du même jour pour une durée indéterminée, en qualité de présidente, et ce en remplacement de la société DB2, démissionnaire.

Cette nomination, mettant fin, à compter de ce même jour, à son mandat de directrice générale.

Inscription et modification seront faites au RCS de La Roche-sur-Yon.

Pour avis  
La Présidente.

7341274001 - AA

### LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION

Révision générale du Plan local d'urbanisme de Venansault et sur le projet de périmètre délimité des abords de l'Abbaye des Fontenelles

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n° 2023-A-123 du 21 septembre 2023, M. le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur :

- le projet de révision générale du Plan local d'urbanisme de la commune de Venansault,
- le projet de périmètre délimité des abords de l'Abbaye des Fontenelles.

À cet effet, M. Claude Mathieu a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif.

L'enquête se déroulera pendant 38 jours, du 18 octobre 2023 à 9 h 00 au 24 novembre 2023 à 17 h 30 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie (hôtel de ville, place de la Prépoise), siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public, à la mairie de Venansault, les :

- mercredi 18 octobre, de 9 h 00 à 12 h 30,
- lundi 30 octobre, de 14 h 00 à 17 h 30,
- samedi 18 novembre, de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 24 novembre, de 14 h 00 à 17 h 30.

Horaires d'ouverture de la mairie de Venansault : lundi : 14 h 00 à 17 h 30, mardi au vendredi : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 17 h 30, samedi : 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les dossiers pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent être également adressées par écrit à M. le commissaire enquêteur de la révision du PLU, mairie de Venansault, hôtel de ville, place de la Prépoise, 85190 Venansault, ou par mail à l'adresse suivante : [revisionplu@venansault.com](mailto:revisionplu@venansault.com)

Un poste informatique sera également mis à la disposition du public à la mairie de Venansault, pendant la durée de l'enquête publique, pour consultation des dossiers soumis à l'enquête en version numérique.

Des informations concernant l'enquête publique pourront être demandées auprès de Mme Nathalie MONJARET, chef de projet planification urbaine à La Roche-sur-Yon Agglomération, au 02 51 47 47 51.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis, en mairie de Venansault, place de la Prépoise, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ces documents seront également consultables sur le site internet de la commune pendant un an.

Le Président.

7343317701 - AA

### LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION

Enquête publique sur le projet de révision alléguée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Ferrière

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 141-A-2023 du 10 octobre 2023, M. Thierry GANACHAUD, 5ème vice-président de LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION a ordonné l'ouverture d'une enquête publique. Cette enquête publique porte sur la révision alléguée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Ferrière relative au projet de restructuration et d'extension de l'Institut de Formation par Alternance des métiers du Commerce (IFACOM) au lieu-dit du Plessis-Bergeret.

À cet effet, M. Pierre RENAULT a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur pour mener cette enquête.

L'enquête se déroulera pendant 15 jours, du lundi 6 novembre 2023 9 h 00 au lundi 20 novembre 2023 17 h 30 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de La Ferrière.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public, les :

- lundi 6 novembre, de 9 h 00 à 12 h 30  
- lundi 20 novembre, de 14 h 00 à 17 h 30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision alléguée pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie de La Ferrière.

Des observations écrites pourront être adressées au commissaire enquêteur :

- par courrier postal à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur de la révision alléguée du PLU, Mairie de La Ferrière, 92, rue Nationale 85280 La Ferrière.
- ou par courriel à l'adresse suivante : [enquetepublique.plu@laferriere-vendee.fr](mailto:enquetepublique.plu@laferriere-vendee.fr), en spécifiant «enquête publique» en objet du message.

Un poste informatique sera également mis à la disposition du public à la mairie de La Ferrière pendant la durée de l'enquête publique, pour consultation du dossier d'enquête en version numérique.

Des informations concernant l'enquête publique pourront être demandées auprès de M. le Maire de la commune de La Ferrière, ou auprès de Mme Valérie BROCHARD, service urbanisme au 02 51 40 06 13.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie de La Ferrière, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site Internet de la commune : <https://www.laferriere-vendee.fr>

Thierry GANACHAUD  
5ème vice-président de  
La Roche-sur-Yon Agglomération

7344054601 - AA

### Commune d'ESSARTS-EN-BOCAGE (85140)

### ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre de l'instruction de la demande de permis d'aménager pour la création d'un lotissement à usage d'activités dénommé «Vendéopôle de la Mongie, tranche 9» soumise à autorisation environnementale déposée par l'Agence de Services aux Collectivités Locales de la Vendée, la commune d'Essarts-en-Bocage organise une enquête publique préalable à sa prise de décision afin d'assurer l'information et la participation du public sur ce projet. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête publique seront consultables en mairie d'Essarts-en-Bocage du lundi 6 novembre 2023 à 9 h 00 au mercredi 6 décembre 2023 à 17 h 30 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie. Une permanence sera assurée par M. Claude GRELIER, commissaire enquêteur désigné par la mairie d'Essarts-en-Bocage du lundi 6 novembre de 9 h 00 à 12 h 00, le mercredi 22 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 et le mercredi 6 décembre de 14 h 30 à 17 h 30.

## UNE DES MISSIONS PRINCIPALES DE L'HUISSIER : LE CONSTAT

### POUR PRÉVENIR D'UN CONFLIT ULTÉRIEUR

- **Dans la gestion de votre patrimoine.** Pour constater : la mauvaise exécution ou la non-conformité des travaux que vous faites réaliser; la sous-location par votre locataire...
- **Dans le cadre des relations familiales.** Pour constater : le refus opposé par votre ex-conjoint de vous confier les enfants, malgré votre droit de visite...
- **Dans la vie des affaires.** Pour constater : une pratique de concurrence déloyale ou une contrefaçon de la part d'un concurrent; la défectuosité de la machine qui vient d'être livrée; les conditions de tenue d'une Assemblée Générale d'actionnaires...
- **Vous faites construire.** Demandez à un Huissier de Justice de constater l'affichage du permis de construire qui est obligatoire. Faites constater l'état des travaux du chantier (notamment en cas de retard ou de malfaçons).
- **Vous achetez un bien immobilier en mauvais état.** Faites-le constater par un Huissier de Justice afin de justifier de l'état initial du bien (car l'administration fiscale peut contester le prix d'achat). Votre banque peut soumettre le crédit à la production d'un constat d'Huissier de Justice.
- **Vous louez un logement.** Un état des lieux dressé en début de location protège les droits du locataire et du propriétaire. Etabli par l'Huissier de Justice, il distinguera, d'après les termes de la loi, les dégradations que le locataire est tenu de faire réparer et celles que le propriétaire doit conserver à sa charge.

### QUAND L'HUISSIER DE JUSTICE PEUT-IL INTERVENIR ?

- **A la demande d'un particulier.** A toute heure du jour et de la nuit, en semaine comme le dimanche, un particulier peut demander à un Huissier de Justice d'établir un constat chez lui ou sur la voie publique.
- **Sur décision du juge.** S'il est envoyé par le juge et dûment autorisé par celui-ci, l'Huissier de Justice peut venir dresser un constat dans un lieu privé appartenant à un tiers et sans son accord. Mais il est tenu de respecter l'horaire légal de son intervention, de 6 heures du matin jusqu'à 21 heures.

### SI VOUS SUBISSEZ UN PRÉJUDICE

La loi vous impose de rapporter la preuve des dommages subis pour en obtenir réparation.

L'Huissier de Justice constate pour éviter que l'on conteste.

- **Chez vous.** Pour constater : un dégât des eaux, l'empiètement sur votre terrain de la construction que fait édifier votre voisin, le bruit intempestif de la discothèque installée dans le sous-sol de votre immeuble...

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...

**FACILE PERTINENT PROCHE**

CENTRALEDES MARCHÉS.COM  
Votre prochain marché est là

FACILE Accès simple et rapide aux informations clés  
PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités  
PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche

N° Cristal 0 969 39 99 64 APPEL NON SURTAXÉ

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h00

**Le Journal**  
du Pays Yonnais

12 bis, rue de Beauséjour  
BP 302 - 85008 LA ROCHE-SUR-YON cedex  
Tél. 02 51 24 25 10 - Fax 02 51 24 25 19  
e-mail : [jpy@actu.fr](mailto:jpy@actu.fr)

Éditrice : Catherine WILMART

Société éditrice :

PUBLIHEBDOS SAS  
Siège social :  
261 rue de Châteaugiron,  
35051 RENNES CEDEX 9  
SAS au capital de 34 000 000 €

Groupe Publihebdos :

Principale actionnaire :  
SIPA  
(représentée par Louis ECHELARD)

Président du directoire  
et directeur de publication :  
Francis GAUNAND

Directeur général adjoint :  
Laurent GOUIER

Impression :  
IMPRAM  
22140 CAVAN

Publicité locale, régionale  
et petites annonces :

HEBDOS  
Tél. 02 51 24 25 10  
e-mail : [publicite@actu.fr](mailto:publicite@actu.fr)  
[www.hebdos.com](http://www.hebdos.com)

Directeur de publicité : Guillaume Arnaud

Annonces légales :

MEDIALEX  
Tél. 02 99 26 42 00  
[www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur le département (ou arrondissement) : Vendée

Prix : 1,50 € Abonnement 1 an : 69 €

ISSN 1767-6274

Commission paritaire n° 0328 C 79670

Dépôt légal - Reproduction intégrale ou partielle de la présente publication interdite - loi du 11/03/57 - sans autorisation de l'éditeur





